



Conseil d'administration

338^e session, Genève, 12-26 mars 2020

GB.338/INS/15

Section institutionnelle

INS

Date: 2 mars 2020

Original: anglais

QUINZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général

Objet du document

Le présent document contient un résumé des informations que le Directeur général souhaite communiquer au Conseil d'administration au sujet des avis de décès, de la composition de l'Organisation, de l'évolution de la législation internationale du travail et de l'administration interne, ainsi que des publications et documents, comme il est indiqué dans la table des matières.

Objectif stratégique pertinent: Sans objet.

Principal résultat: Résultat facilitateur B: Gouvernance efficace et efficiente de l'Organisation.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Aucun.

Unité auteur: Département des relations, des réunions et des documents officiels (RELMEETINGS).

Documents connexes: Aucun.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Avis de décès	1
II. Composition de l'Organisation	3
III. Progrès de la législation internationale du travail	3
IV. Administration interne	6
V. Publications et documents.....	6
Projet de résultat.....	11

I. Avis de décès

Noemí Rial

1. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 24 novembre 2019, de Noemí Rial, ancienne représentante du gouvernement de la République Argentine (juin 2002-octobre 2015).
2. Noemí Rial a rejoint très jeune le mouvement syndical en Argentine. En avril 1979, sept ans après avoir prêté le serment d'avocat, elle a assuré la défense et obtenu la mise en liberté de plusieurs dirigeants syndicaux, ce qui lui a valu le respect et l'admiration des milieux politiques et syndicaux. Elle a été la première femme à travailler en qualité d'avocate pour la Confédération générale du travail de la République argentine, qu'elle a représentée auprès de l'OIT de 1995 à 2002, date à laquelle elle a été nommée secrétaire d'État au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale. Au cours de son mandat, elle a présidé à deux reprises la Commission de l'application des normes de la Conférence internationale du Travail. Cette période s'est caractérisée par un grand dynamisme en matière de négociation collective, comme en témoignent les 17 000 conventions et accords collectifs qui ont été conclus.
3. Esprit créatif et novateur, toujours à la pointe de l'actualité, Noemí Rial était l'une des personnes les plus lucides et brillantes que l'Amérique latine ait connues dans le domaine des relations professionnelles. Par sa quête inlassable du consensus entre les acteurs du monde du travail, l'importance qu'elle a toujours accordée à la négociation collective et sa défense implacable des normes internationales du travail, elle a gagné l'admiration et le respect de ses collègues du BIT. La façon dont elle a su appliquer les politiques publiques et régler des conflits en apparence insolubles témoignent de son incontestable savoir et de sa maîtrise des concepts. Elle laisse derrière elle un vide incommensurable et, en héritage, un combat qu'il appartient à tous ceux qui l'ont connue de poursuivre: la lutte en faveur de la justice sociale.

Yoshikazu Tanaka

4. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 16 novembre 2019, de Yoshikazu Tanaka, ancien membre travailleur du Conseil d'administration (1978-1987) et Vice-président travailleur de la 68^e session (1982) de la Conférence internationale du Travail.
5. Yoshikazu Tanaka, ressortissant japonais, a débuté sa carrière au sein de l'entreprise pharmaceutique Takeda en 1941. S'étant rapidement rapproché du mouvement syndical, il est devenu un fervent défenseur des droits des travailleurs. Pendant près de cinquante ans, il a occupé divers postes de direction dans plusieurs organisations syndicales. En 1948, il a été nommé responsable de la section syndicale de l'usine pharmaceutique de Takeda à Sakai (Osaka) et en 1965, il a assumé la présidence du syndicat. Il a joué un rôle de premier plan au sein de la Confédération japonaise du travail, en qualité de vice-président de la branche d'Osaka (1959), puis de vice-président de la Confédération (1970) et enfin de secrétaire général (1980). Lorsque la Confédération japonaise des syndicats – qui regroupait le Conseil général des syndicats du Japon et la Confédération japonaise du travail – a vu le jour en 1989, Yoshikazu Tanaka en a assumé la vice-présidence.

6. Au niveau régional, Yoshikazu Tanaka a apporté d'importantes contributions au mouvement des travailleurs en Asie et dans le Pacifique. En 1988, il a été nommé vice-président de l'organisation régionale Asie et Pacifique de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), qui représentait des organisations syndicales d'Asie et d'Océanie. Il a par ailleurs été membre du Comité exécutif de la CISL en 1989. Il a défendu ardemment la cause des travailleurs qui demandaient le respect de la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948. Au bout du compte, il a réussi à mobiliser les énergies requises pour promouvoir les droits fondamentaux au travail de l'OIT dans toute la région.
7. Yoshikazu Tanaka a été membre travailleur du Conseil d'administration du BIT de 1978 à 1987. Les débats ont été intenses entre les mandants tripartites pendant cette période caractérisée par une profonde récession économique à l'échelle mondiale, qui a entraîné une restructuration industrielle d'ampleur et un taux de chômage élevé. Yoshikazu Tanaka a appuyé l'adoption par le Conseil d'administration de décisions relatives à de nouvelles politiques économiques et sociales visant à protéger les droits des travailleurs, politiques qui n'ont rien perdu de leur actualité. Il a notamment contribué à faire entendre la voix des travailleurs à l'OIT, en particulier des travailleurs d'Asie et du Pacifique. Son influence sur le plan international a dépassé les frontières de l'OIT, Yoshikazu Tanaka ayant assuré la vice-présidence de la Commission syndicale consultative auprès de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
8. Yoshikazu Tanaka était un négociateur talentueux, un homme de consensus qui savait résoudre les différends avec tact et application. Son formidable attachement aux valeurs de l'OIT ne sera pas oublié, de même que sa lutte en faveur des droits des travailleurs du monde entier.

M. Bryan Noakes

9. Le Directeur général a le profond regret d'annoncer le décès, survenu le 21 janvier 2020, de Bryan Noakes qui, membre employeur du Conseil d'administration pendant de longues années, a aussi été délégué employeur et Vice-président employeur de la Conférence internationale du Travail.
10. Bryan Noakes, ressortissant australien, était un fervent défenseur des employeurs et des syndicalistes aux niveaux national et international. Très respecté dans les milieux d'affaires australiens, il a joué un rôle de premier plan dans le domaine des relations professionnelles en Australie (sensibilisation, stratégie et négociation).
11. Il a débuté sa carrière dans les années 1950 en tant que chargé de l'emploi et des relations professionnelles. En 1963, il a rejoint le Conseil australien des fédérations d'employeurs (ACEF) en qualité de conseiller des relations professionnelles et, en 1968, il en est devenu le directeur adjoint. Lorsque la Confédération de l'industrie australienne (CAI) a vu le jour en 1977, il en est devenu le directeur, position qu'il a occupée jusqu'à ce qu'il soit nommé au poste de directeur général en 1983. À ces différents postes, Bryan Noakes a appuyé la conduite de réformes d'ampleur du marché du travail et l'amorce de grands changements au niveau des politiques. Il a par ailleurs grandement contribué à la création de la Chambre australienne de commerce et d'industrie (ACCI) en 1992.
12. Sur le plan international, Bryan Noakes a représenté les employeurs à différents titres, démontrant sa ferme adhésion aux droits fondamentaux des travailleurs et des organisations syndicales partout dans le monde. Son engagement auprès du BIT a débuté en 1984, lorsqu'il a siégé en qualité de membre employeur au Conseil d'administration et qu'il a participé à la Conférence internationale du Travail en tant que délégué. Au cours des vingt années qui ont

suivi, Bryan Noakes a continué d'œuvrer pour l'Organisation à ces différents titres. Il a, en particulier, assuré la vice-présidence du groupe des employeurs à la 91^e session (2003) de la Conférence internationale du Travail. Bryan Noakes était également une personnalité phare du Comité de la liberté syndicale, dont il a été membre titulaire entre 1990 et 2005. Sur le plan régional, il s'est attaché à donner une voix aux employeurs de l'Asie et du Pacifique par l'intermédiaire de la Confédération des employeurs de l'Asie et du Pacifique (CAPE).

- 13.** Mentor hors pair, Bryan Noakes a généreusement partagé sa grande connaissance du droit international du travail et des relations professionnelles. Négociateur talentueux et homme de consensus, il s'est attaché à améliorer les relations entre employeurs et travailleurs. Au cours de sa longue et fructueuse carrière, il a établi d'étroites relations avec des responsables politiques, dépassant les clivages politiques et professionnels. En 2003, l'une des distinctions honorifiques les plus prestigieuses d'Australie lui a été décernée en reconnaissance des services rendus dans le domaine des relations professionnelles. On se souviendra de Bryan Noakes comme d'un homme brillant, foncièrement attaché aux droits des travailleurs, qui aura contribué de manière exemplaire à l'œuvre du BIT.

II. Composition de l'Organisation

- 14.** La composition de l'Organisation n'a pas changé durant la période à l'examen.

III. Progrès de la législation internationale du travail

Ratifications de conventions

- 15.** Depuis les informations soumises à la 337^e session (octobre-novembre 2019) du Conseil d'administration, et couvrant la période jusqu'au 9 janvier 2020, le Directeur général a enregistré les **16** ratifications suivantes des conventions internationales du travail, ainsi que la ratification par six États Membres du protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, et la ratification par un État Membre du protocole de 2002 relatif à la convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981.

Autriche

Ratification enregistrée le 12 septembre 2019:

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930

Belgique

Ratification enregistrée le 10 septembre 2019:

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930

Côte d'Ivoire

Ratifications enregistrées le 1^{er} novembre 2019:

Convention (n° 170) sur les produits chimiques, 1990

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930

Protocole de 2002 relatif à la convention sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981

Îles Cook

Ratification enregistrée le 18 décembre 2019:

Convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006)

Malawi

Ratifications enregistrées le 7 novembre 2019:

Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981

Convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001

Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930

Mauritanie

Ratifications enregistrées le 23 septembre 2019:

Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975

Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976

Nouvelle-Zélande

Ratification enregistrée le 13 décembre 2019:

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930

Ouzbékistan

Ratification enregistrée le 16 septembre 2019:

Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930

Ratifications enregistrées le 19 novembre 2019:

Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947

Convention (n° 129) sur l'inspection du travail (agriculture), 1969

Pays-Bas

Ratification enregistrée le 19 décembre 2019:

Convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007

Pologne

Ratification enregistrée le 17 décembre 2019:

Convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007

Portugal

Ratification enregistrée le 26 novembre 2019:

Convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007

Sénégal

Ratification enregistrée le 19 septembre 2019:

Convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006)

Soudan

Ratifications enregistrées le 4 octobre 2019:

Convention (n° 175) sur le travail à temps partiel, 1994

Convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée (MLC, 2006)

Turkménistan

Ratification enregistrée le 9 septembre 2019:

Convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976

Ratifications/acceptations de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, 1986

16. Depuis la préparation du document présenté à la 337^e session (octobre-novembre 2019) du Conseil d'administration, le Directeur général a reçu la ratification suivante de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, 1986:

Portugal	ratification	26 novembre 2019
----------	--------------	------------------

17. Le nombre total des ratifications et acceptations s'élève désormais à **111**, dont 2 émanent d'États ayant l'importance industrielle la plus considérable. Par conséquent, au 5 février 2020, il manquait 14 ratifications/acceptations d'États Membres, dont 3 d'États ayant l'importance industrielle la plus considérable, pour que l'instrument entre en vigueur ¹.

¹ Conformément aux dispositions de l'article 36 de la Constitution de l'OIT, les amendements à la Constitution de l'OIT entrent en vigueur lorsqu'ils ont été ratifiés ou acceptés par les deux tiers des

IV. Administration interne

18. L'article 4.2 d) du Statut du personnel dispose ce qui suit:

Les emplois vacants dans la catégorie des directeurs et des administrateurs principaux sont pourvus par le Directeur général par voie de transfert sans changement de grade, de promotion ou de nomination. Sauf dans le cas où elles visent les emplois vacants dans les projets de coopération technique, ces promotions ou ces nominations sont portées à la connaissance du Conseil d'administration, avec un exposé succinct des aptitudes des personnes ainsi promues ou nommées.

19. Les nominations ci-dessous sont ainsi portées à la connaissance du Conseil d'administration:

M. Adnan Chughtai (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

M. Chughtai a été nommé directeur du Département de la gestion financière et trésorier et contrôleur des finances, et il a été promu au grade D2 à compter du 1^{er} janvier 2020. Il avait été promu au grade D1 en août 2007.

M^{me} Shahrashoub Razavi (République islamique d'Iran)

M^{me} Razavi a été nommée directrice du Département de la protection sociale (grade D2) à compter du 1^{er} février 2020.

Née en 1963, M^{me} Razavi est titulaire d'une licence de la London School of Economics and Political Science ainsi que d'une maîtrise et d'un doctorat de l'Université d'Oxford.

De 2013 à janvier 2020, elle était responsable de la Section de la recherche et des données d'ONU-Femmes, où elle a dirigé les travaux de recherche portant sur les rapports phares *Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016: Transformer les économies, réaliser les droits* et *Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement*. Avant cela, elle était directrice de recherche à l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, à Genève, où elle a dirigé le programme sur le genre et le développement, qui regroupe des projets de recherche comparative entre pays sur le genre, les politiques sociales, la protection sociale et le secteur des services à la personne. M^{me} Razavi a publié de nombreux travaux sur des questions touchant au travail, aux politiques sociales et aux services à la personne. Elle fait partie du conseil de rédaction de *Feminist Economics* et du Conseil consultatif international de *Development and Change*, *Global Social Policy*, *Institute of Development Studies (IDS) Bulletin* et de la *Revue canadienne d'études du développement*. M^{me} Razavi est par ailleurs membre du Conseil consultatif sur la politique internationale du Work and Equalities Institute de l'Université de Manchester.

V. Publications et documents

20. Les rapports et les documents concernant les réunions officielles du BIT sont disponibles sur les pages Web des réunions concernées.

[Conférence internationale du Travail](#)

États Membres, dont au moins cinq des dix Membres ayant l'importance industrielle la plus considérable. L'Organisation comptant actuellement 187 États Membres, l'Instrument d'amendement de 1986 doit être ratifié ou accepté par 125 d'entre eux.

Réunions régionales

Réunions sectorielles

21. Les publications périodiques suivantes sont parues ou sont sous presse, dans les langues indiquées, depuis la 335^e session (mars 2019) du Conseil d'administration:

Revue internationale du Travail, vol. 158 (2019), n^{os} 1 à 4 (anglais et français), et vol. 138, n^{os} 1 à 4 (espagnol)

22. Les ouvrages en anglais, en français et en espagnol ci-après ont été publiés à la vente, ou sont sous presse, depuis la 335^e session (mars 2019) du Conseil d'administration.

Anglais

A quantum leap for gender equality: For a better future of work for all

Global Employment Trends for Youth 2020: Technology and the future of jobs

Guide to developing balanced working time arrangements

If you want peace, cultivate justice: A photographic history of the ILO, 1919-2019

Implementing the ILO Indigenous and Tribal Peoples Convention No. 169: Towards an inclusive, sustainable and just future

Labour provisions in G7 trade agreements: A comparative perspective

Rules of the game: An introduction to the standards-related work of the International Labour Organization (Centenary edition 2019)

Skills and jobs mismatches in low- and middle-income countries

Small matters: Global evidence on the contribution to employment by the self-employed, micro-enterprises and SMEs

Telework in the 21st century: An evolutionary perspective

The International Labour Organization: 100 years of global social policy

Towards convergence in Europe: Institutions, labour and industrial relations

What works: Promoting pathways to decent work

Women in business and management: The business case for change

Work for a brighter future

Working on a warmer planet: The effect of heat stress on productivity and decent work

World Employment and Social Outlook: Trends 2019

World Employment and Social Outlook: Trends 2020

Français

Emploi et questions sociales dans le monde: Tendances 2019

Guide de mise en place d'aménagements du temps de travail équilibrés

Les règles du jeu: Une introduction à l'action normative de l'Organisation internationale du Travail (Edition du Centenaire 2019)

L'Organisation internationale du Travail: 100 ans de politique sociale à l'échelle mondiale

Relever le défi de l'emploi des jeunes: derniers éléments concernant des questions politiques essentielles

Si tu veux la paix, cultive la justice: Une histoire en images de l'Organisation internationale du Travail, 1919-2019

Travailler pour bâtir un avenir meilleur

Une avancée décisive vers l'égalité entre hommes et femmes: Un meilleur avenir du travail pour tous

Espagnol

Aplicación del Convenio sobre pueblos indígenas y tribales núm. 169 de la OIT: Hacia un futuro inclusivo, sostenible y justo

Guía para establecer una ordenación del tiempo de trabajo equilibrada

La Organización Internacional del Trabajo: 100 años de políticas sociales a escala mundial

Las reglas del juego: Una introducción a la actividad normativa de la Organización Internacional del Trabajo (Edición del Centenario 2019)

Perspectivas sociales y del empleo en el mundo: Tendencias 2019

Si deseas la paz, cultiva la justicia: Historia fotográfica de la Organización Internacional del Trabajo, 1919-2019

Trabajar para un futuro más prometedor

Un paso decisivo hacia la igualdad de género: En pos de un mejor futuro del trabajo para todos

- 23.** Des rapports phares ont été publiés dans les langues suivantes en plus des trois langues de travail de l'OIT:

Rapport mondial sur les salaires 2018/19: Quelles sont les causes des écarts salariaux entre hommes et femmes? (en chinois et portugais)

Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019: Protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable (en chinois)

- 24.** D'autres publications gratuites peuvent être consultées sur les pages Web des départements techniques et des bureaux extérieurs (dans les langues officielles et autres langues).

Accords de licence passés avec des éditeurs et des distributeurs commerciaux ou à but non lucratif

25. Afin d'accroître l'influence des produits du savoir du BIT et d'atteindre un public diversifié partout dans le monde, l'Unité de la publication (PUBL) du Département de la communication et de l'information du public (DCOMM) collabore étroitement avec des éditeurs et des partenaires extérieurs pour faire paraître des traductions, des coéditions et d'autres éditions sous licence. Ces ouvrages sont publiés en version papier ou électronique, à des fins commerciales ou pour distribution gratuite.
26. Les accords de licence ci-après ont été conclus depuis la 335^e session (mars 2019) du Conseil d'administration:

Titre	Éditeur/organisme
Traductions	
Rapports phares du BIT	
<i>Emploi et questions sociales dans le monde: Tendances 2019</i> (en chinois)	China Financial and Economic Publishing House, Chine
<i>Emploi et questions sociales dans le monde: Tendances 2019</i> (en japonais)	Ittosha Incorporated, Japon
<i>Rapport mondial sur les salaires 2018/19: Quelles sont les causes des écarts salariaux entre hommes et femmes?</i> (en japonais)	Ittosha Incorporated, Japon
<i>Rapport mondial sur les salaires 2018/19: Quelles sont les causes des écarts salariaux entre hommes et femmes?</i> (en portugais)	Comissão para a Igualdade e o Trabalho no Emprego (CITE), (ministère du Travail et de la Sécurité sociale), Portugal
Guides, manuels et autres publications	
<i>Analyse du travail et de l'emploi: Guide pratique pour aider les personnes handicapées à trouver un emploi</i> (en chinois)	Fédération de Jiangsu pour les personnes handicapées, Chine
<i>Promouvoir la diversité et l'inclusion grâce à des ajustements sur le lieu de travail: Guide pratique</i> (en chinois)	Fédération de Jiangsu pour les personnes handicapées, Chine
<i>La liberté syndicale, Compilation des décisions du Comité de la liberté syndicale, sixième édition, 2018</i> (en tchèque)	Confédération tchéco-morave des syndicats, Tchéquie
<i>Travailler pour bâtir un avenir meilleur – Commission mondiale sur l'avenir du travail</i> (en tchèque)	Ministère du Travail et des Affaires sociales, Tchéquie
<i>Workers' guide to employment and decent work for peace and resilience Recommendation (No. 205)</i> (en dari)	Friedrich-Ebert-Stiftung, Afghanistan
<i>Workers' guide to employment and decent work for peace and resilience Recommendation (No.205)</i> (en pashto)	Friedrich-Ebert-Stiftung, Afghanistan

Titre	Éditeur/organisme
<i>Directives sur le travail décent dans les services publics d'urgence</i> – Réunion d'experts chargée d'adopter des directives sur le travail décent dans les services publics d'urgence (Genève, 16-20 avril 2018) (en japonais)	Hougaku Shirin Kyokai, Japon
<i>Mettre fin à la violence et au harcèlement dans le monde du travail</i> , Rapport V(2B), CIT, 108 ^e session, 2019 (en portugais)	CITE, Portugal
<i>La sécurité et la santé au cœur de l'avenir du travail: Mettre à profit 100 ans d'expérience</i> (en portugais)	CITE, Portugal
<i>Care work and care jobs for the future of decent work</i> (en portugais)	CITE, Portugal
<i>Directives de l'OIT sur le travail décent et le tourisme socialement responsable</i> – Directives adoptées pendant la réunion d'experts chargée d'adopter des directives sur le travail décent et le tourisme socialement responsable (Genève, 20-24 février 2017) (en portugais)	CITE, Portugal
<i>Non-standard employment around the world: Understanding challenges, shaping prospects</i> (en turc)	Centre de formation et de recherche en matière d'emploi et de sécurité sociale, Turquie
<i>L'Organisation internationale du Travail: 100 ans de politique sociale à l'échelle mondiale</i> (en turc)	Maison d'édition Eflatun/Efil Yayinevi, Turquie
<i>Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail 2016 – Le stress au travail: un défi collectif</i> , 28 avril 2016 (en turc)	N_Human Consultancy, Turquie
<i>La sécurité et la santé dans le secteur de la construction et de la réparation navales</i> – Recueil de directives pratiques de l'OIT, deuxième édition (en turc)	Association turque des constructeurs de bateaux, Turquie
L'ouvrage suivant du BIT a été réimprimé pour le marché indien:	
<i>Labour administration and labour inspection in Asian countries</i>	Synergy Books, Inde
Coéditions	
Les ouvrages ci-après ont été publiés en collaboration avec des partenaires externes. Ils sont diffusés à la fois par les chaînes de distribution du BIT et par celles de ces partenaires:	
<i>Telework in the 21st century: An evolutionary perspective</i> (en anglais)	Edward Elgar Publishing Ltd, Royaume-Uni
<i>Organizing matters: Two logics of trade union representation</i> (en anglais)	Edward Elgar Publishing Ltd, Royaume-Uni
<i>Managing labour impacts of decarbonization strategies in Latin America and the Caribbean</i> (en anglais)	Banque interaméricaine de développement, États-Unis

Titre	Éditeur/organisme
<i>Building partnerships for effectively managing labor migration: Lessons from Asian countries</i> (en anglais)	Institut de la Banque asiatique de développement, Japon
<i>Tackling vulnerability in the informal economy</i> (en anglais)	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), France
<i>Santé, sécurité et dignité des agents de l'assainissement: Étude préliminaire</i> (en anglais)	Banque mondiale, États-Unis
<i>Guide to improved dried shrimp production</i> (en anglais)	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Italie
<i>Innovative approaches for the management of labor migration in Asia</i> (en anglais)	Institut de la Banque asiatique de développement (Japon) et OCDE (France)
<i>Éliminer le travail forcé: Guide à l'usage des parlementaires n° 30</i> (en français)	Union interparlementaire (UIP), Suisse
<i>Eliminating forced labour: Handbook for parliamentarians No. 30</i> (en anglais)	Union interparlementaire (UIP), Suisse
<i>Eliminar el trabajo forzoso: Manual para los parlamentarios núm. 30</i> (en espagnol)	Union interparlementaire (UIP), Suisse

Le BIT diffuse aussi ses produits du savoir sous licence par l'intermédiaire de plusieurs plateformes numériques de distribution et agrégateurs électroniques.

Le BIT diffuse aussi ses produits du savoir sous licence par l'intermédiaire de plusieurs plateformes numériques de distribution et agrégateurs électroniques.

Projet de résultat

27. Le Conseil d'administration:

- a) *prend note des informations contenues dans le document GB.338/INS/15 concernant la composition de l'Organisation, les progrès de la législation internationale du travail, l'administration interne, ainsi que les publications et documents;*
- b) *rend hommage à la mémoire de Noemí Rial et invite le Directeur général à transmettre ses condoléances à la famille de M^{me} Rial et au gouvernement de la République argentine;*
- c) *rend hommage à la mémoire de Yoshikazu Tanaka et invite le Directeur général à transmettre ses condoléances à la Confédération japonaise des syndicats et à la Confédération syndicale internationale (CSI);*
- d) *rend hommage à la mémoire de Bryan Noakes et invite le Directeur général à transmettre ses condoléances à la famille de M. Noakes, ainsi qu'à la Chambre australienne de commerce et d'industrie (ACCI) et à l'Organisation internationale des employeurs (OIE).*